

Le 5 juin 2001

SD/SF - n° 01 – 10 840

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DE CONSEIL  
DU 28 MAI 2001**

L'an deux mil un, le vingt huit mai à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, maire.

Présents : MM. MAILLOT, THIBAUT, Mme TERRIOT, MM. BAUJARD, BOLLET, GAUDÉ, GASNIER, GRELET, COLLET, Mmes BOURGEOIS, LETOUZEY, GIGON, M. DUCHAMP, Mmes BIGEARD, CORMILLOT, M. TISSERAND, Mmes DEMANGEON, JEAUGEY, BRUNEL, M. CONSTANT, Mme SAUCY, MM. MARCEAU, DESBOIS et Mme FERBER.

Excusés : Mme. ROUSSELET (procuration à M. THIBAUT), M. LÉON (procuration à Mme TERRIOT) et Mme LEBEUF (procuration à M. GRELET).

Mme JEAUGEY est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2001 est adopté sans observation.

### **1 – Compte rendu des décisions prises par le maire**

Le conseil municipal donne acte à M. le Maire du compte rendu des décisions qu'il a prises (conformément à la délégation qui lui a été conférée par délibération du 9 avril 2001) de ne pas exercer le droit de préemption à l'égard de dix sept déclarations d'intention d'aliéner.

### **2 – Règlement intérieur du Conseil**

Le Conseil approuve, à l'unanimité, son règlement intérieur.

### **3 – Liste annuelle des jurés d'assises – tirage au sort sur les listes électorales**

Conformément au Code de procédure pénale, le Conseil municipal tire au sort, sur les listes électorales de la commune, le nom des neuf personnes ci-après :

- M. Alain DONNAT
- Mme Marie Pascale PISANESCHI
- M. David COURVOISIER
- Mme Sylvie DE BAST
- Mme Chantal ROCHEFORT
- Mme Claudine MARTIN
- M. Gilbert ROTHMANN

- Mme Bernadette JUPILLE
- M. Daniel LEFEBVRE

#### **4 – Emploi jeune agent de prévention urbaine – indemnité pour rupture du contrat de travail**

M. THIBAUT informe qu'en raison de problèmes de santé d'un des emplois jeunes de prévention urbaine, il a été décidé d'un commun accord de mettre fin à son contrat de travail.

Il est souligné que l'indemnité allouée s'inscrit dans le cadre légal et correspond à 6 % de l'ensemble des salaires perçus durant les douze derniers mois.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'allouer une indemnité pour rupture de contrat de travail d'un montant de 7 444,90 F brut.

#### **5 – Création d'un emploi de technicien territorial à temps complet**

Il est exposé qu'en raison du congé de longue maladie du technicien territorial depuis le début de l'année 2001 et de son retour au travail en mi-temps thérapeutique, il convient de créer un emploi de technicien territorial à temps complet pour le seconder puis le suppléer.

M. MAILLOT confirme à M. DESBOIS qu'une procédure de recrutement a été lancée.

Le conseil décide, à l'unanimité, la création d'un poste de technicien territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2001.

#### **6 – Emplois saisonniers – saison 2001**

Le Conseil décide, à l'unanimité, de créer les emplois saisonniers nécessaires au bon fonctionnement de la piscine municipale des Capucins d'une part, et du camping municipal d'autre part.

#### **7 – Piscine municipale – saison 2001 : organisation de stages de natation**

Le conseil approuve, à l'unanimité, l'organisation des stages de natation en vue du perfectionnement des acquis et de l'apprentissage de nouvelles nages, qui auront lieu aux dates ci-après :

- 2 juillet au 6 juillet 2001 ;
- 16 juillet au 20 juillet 2001 ;
- 30 juillet au 3 août 2001.

## **8 – Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) : décision de principe**

M. MAILLOT indique qu'il a été destinataire d'un courrier de la Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts (DDAF) lui demandant d'informer la population par voie d'affichage de la mise en culture d'un champ de betteraves génétiquement modifiées sur le territoire communal ; après avoir sollicité de plus amples informations, il lui a été confirmé que des essais avaient été préalablement effectués en vase clos.

Compte tenu du fait que la municipalité a été « mise devant le fait accompli », il est proposé d'interdire la culture des OGM sur le territoire communal.

Tout en craignant que ce type de délibération risque d'être censuré par le contrôle de légalité, M. MARCEAU est néanmoins favorable à cette interdiction ; cependant, il rappelle que la culture de certains OGM est légalement autorisée aujourd'hui ; dès lors, il propose que seule soit interdite sur le territoire communal la culture d'OGM à des fins expérimentales.

Pour sa part, M. GASNIER s'oppose à cet amendement.

M. DESBOIS rappelle que la liste des plantes autorisées est disponible sur Internet.

Mme GIGON estime qu'il convient de faire le distinguo entre l'exploitation et la commercialisation des OGM ; en effet, seule l'exploitation peut être refusée sur le territoire communal, les plantes commercialisées faisant l'objet d'une autorisation de culture.

M. GASNIER souligne que certains OGM aujourd'hui encore autorisés (à l'image du maïs NOVARTIS aux États Unis) seront interdits dans les prochaines années.

M. THIBAUT rappelle enfin l'importance que revêt l'avis du conseil sur ce type de sujet d'actualité.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'interdire la culture à des fins expérimentales de plantes génétiquement modifiées sur l'ensemble du territoire communal.

## **9 – Location d'un terrain**

Le conseil décide, à l'unanimité, de louer, à titre précaire et révocable, la parcelle cadastrée section AL n° 42 d'une contenance de 5 964 m<sup>2</sup> à M. SAUVAGE afin qu'il y parque des animaux.

## **10 – Forêt communale d'IS-sur-TILLE : vente de chablis**

Le conseil décide, à l'unanimité, de vendre à M. CHEVEAU les chablis réservés en son temps par M. HOSCHAR mais non retirés ni payés à ce jour.

## **11 – Forêt communale d'IS-sur-TILLE : projet de création d'une aire de pique nique**

M. GASNIER présente le projet de création d'une aire de pique nique en forêt communale d'IS-sur-TILLE, au lieu dit la Combe du Pendu.

A M. CONSTANT qui indique que ce type d'aménagement est susceptible d'être subventionné par le Conseil Général de la Côte d'Or, il est répondu que la question a été posée aux services compétents pour lesquels cet aménagement n'est pas subventionnable.

#### **12 – Acquisition d'une parcelle lieu dit « Le Bas du Meuley »**

Le conseil décide, à l'unanimité, l'acquisition pour le franc symbolique de la parcelle cadastrée section ZB n° 185 d'une contenance de 502 m<sup>2</sup>, en vue d'élargir la voie et de la porter à 9 mètres.

#### **13 – Ruelle du Porche : cession d'un terrain**

M. THIBAUT rappelle que depuis 1852, une partie de la ruelle du Porche est recouverte sur une partie, d'une construction ne laissant qu'un passage de 0,90 m de hauteur sur 0,60 m de largeur, fermée par une grille cadénassée ; par ailleurs, la ruelle, dépourvue de passerelle sur le bief, n'est pas accessible depuis la rue Gambetta.

Suite à la délibération du 15 mai 2000 et aux résultats de l'enquête publique, il est proposé de céder à la SCI Bouchu le terrain d'assise du passage couvert sous réserve de la construction et la mise en place par la SCI d'une passerelle d'accès en pierre identique à celles du voisinage.

Le conseil décide, à l'unanimité, la cession du terrain exposée précédemment.

#### **14 – Travaux de voirie – programme 2001 : approbation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)**

Le conseil approuve, à l'unanimité, le dossier de consultation des entreprises établi par la Subdivision d'IS-sur-TILLE de la DDE de la Côte d'Or pour les travaux visés en titre.

#### **15 – Travaux de voirie – programme 2001 – concours de la DDE de la Côte d'Or : approbation de l'estimation prévisionnelle**

Le conseil accepte, à l'unanimité, l'estimation prévisionnelle définitive des travaux de voirie – programme 2001 – s'élevant à 746 008 F HT, soit 113 728 euros.

#### **16 – Renforcement du réseau d'eau potable et du réseau d'eaux usées dans diverses rues – programme 2001 – approbation du DCE : sollicitation des aides du Conseil Général de la Côte d'Or et de l'Agence de l'Eau RMC**

Le conseil approuve, à l'unanimité, le dossier de consultation des entreprises établi par la DDAF pour les travaux visés en titre et sollicite du Conseil Général de la Côte d'Or d'une part et de l'Agence de l'Eau RMC d'autre part des aides aussi élevées que possibles.

**17 – Affaires et questions diverses**

- M. THIBAUT souligne que la mise en place de l'éclairage public a débuté rue Roger Salengro.
- En réponse à la demande formulée par M. MARCEAU lors de la précédente séance, M.GRELET transmet le bilan financier de l'Espace culturel Carnot.

La séance est levée à 22 h 00.

Le président de séance,